

Décret, présenté par Bar au nom du comité de législation, annulant un jugement du tribunal criminel de Charente-Inférieure et renvoyant au tribunal de police correctionnelle plusieurs citoyens, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794)

Jean-Etienne Bar

Citer ce document / Cite this document :

Bar Jean-Etienne. Décret, présenté par Bar au nom du comité de législation, annulant un jugement du tribunal criminel de Charente-Inférieure et renvoyant au tribunal de police correctionnelle plusieurs citoyens, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 82;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25016_t1_0082_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tribunal révolutionnaire, pour procéder contre Burlot conformément aux lois précédentes.

« IV Le présent décret ne sera point imprimé; il en sera adressé des expéditions manuscrites à l'administration du district de Corbeil, et à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire seulement » (1).

69

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de [BAR, au nom de] son comité de législation sur un jugement du tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, du 16 pluviôse, qui condamne à 12 années de fer Jean-Baptiste Bruneau, officier municipal; Marie Aussant, femme Massé; Jeanne et Marie Mocquai, habitant la commune de l'Unité, à 4 années de réclusion; le premier comme convaincu de divertissement et malversation dans la vente d'effets appartenans à la République; et les dernières de complicité;

« Considérant que dans ce procès il ne résulte de la dénonciation, des faits constatés par l'information, et de l'exposé même de l'acte d'accusation, d'autre charge contre les accusés que celle d'avoir voulu acquérir et livrer sans enchère des effets que la loi ne permet de vendre qu'avec cette formalité, et non l'intention ni le fait de soustraire ou divertir des effets appartenans à la République; qu'aucune loi n'inflige contre ce délit des peines afflictives ou infamantes; mais que celles des 19 juillet 1791, et 24 avril 1793 (vieux style), qui l'ont prévu, n'imposent que des peines correctionnelles; que c'est contrairement à l'article V du titre premier de la loi du 16 septembre 1791 (vieux style), qu'un acte d'accusation a été présenté aux jurés dans cette affaire;

« Décrète que l'acte d'accusation dressé par l'accusateur public près le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, contre Jean-Baptiste Bruneau, officier municipal; Marie Aussant, femme Massé; Jeanne et Marie Mocquai, de la commune de l'Unité, ainsi que toute la procédure et le jugement qui l'ont suivi, sont annulés; les prévenus seront traduits devant le tribunal de police correctionnelle établi sur les lieux.

« Le présent décret ne sera point imprimé; il sera envoyé manuscrit au tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure » (2).

(1) P.V., XL, 74. Minute de la main de Chamborre. Décret n° 9592. *J. Sablier*, n° 1391; *J. Fr.*, n° 635.

(2) P.V., XL, 75. Minute de la main de Bar. Décret n° 9599. Reproduit dans *Mon.*, XXI, 29; *J. Sablier*, n° 1391; *J. Fr.*, n° 635; *C. Eg.*, n° 672; *J. Paris*, n° 538.

70

ETAT DES DONNS (suite) (1)

Le secrétaire de la municipalité de Chaumont, département de l'Oise, a envoyé 3 décorations militaires avec leurs brevets.

La séance est levée (2).

Signé, ELIE-LACOSTE, président; BESSON, J.B. LACOMBE-SAINT-MICHEL, MICHAUD, CAMBACERES, BRIEZ, BORDAS, THUREAU, secrétaires.

71

AFFAIRES NON MENTIONNÉES
AU PROCÈS-VERBAL

[Commune de Paris, 2 mess. II. Etat des détenus au 1^{er} mess.] (3).

Noms des prisons	Nb. des détenus
Grande-Force	712
Petite-Force	316
Sainte-Pélagie	202
Madelonnettes	300
Montprin	72
Abbaye	109
Bicêtre	938
A la Salpêtrière	376
Chambres d'arrêt, à la Mairie	72
Fermes	52
Luxembourg	870
Maison de Suspicion, rue de la Bourbe ..	539
Brunet, rue de Buffon	38
Les Picpus; fbg S ^t -Antoine	204
Réfectoire de l'Abbaye	71
Caserne	180
Les Angloises, rue Saint-Victor	152
Les Angloises, rue de Loursine	137
Caserne, rue de Seve	134
Les Carmes, rue de Vaugirard	348
Vincennes	370
Les Angloises, fauxbourg S. Antoine	86
Coignard, à Picpus	59
Ecosseis, rue des fossés Saint-Victor	103
Saint-Lazare, fbg Saint-Lazare	685
Picquenot, rue de bercy	35
Geoffroy, folie renaud	24
Belhomme, rue Charonne, n° 70	101
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	133
TOTAL	7418

(1) P.V., XL, 254.

(2) P.V., XL, 76.

(3) C 308, pl. 1195, p. 34, signé JOUQUOY, QUENEL.